

DECLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LES LEGISLATIVES

DU 13 AVRIL

Le gouvernement, réuni en Conseil des ministres le mercredi 16 avril, a pris acte du déroulement du premier tour des élections législatives du 13 avril 1997.

A l'analyse, ces premières consultations organisées sous la troisième République ont montré l'attachement de notre peuple à la poursuite du processus démocratique.

L'engouement des citoyens à accomplir leur devoir électoral, le calme, la discipline et la tolérance dont ils ont fait montre en cette circonstance attestent, à suffisance, la maturité politique de notre peuple et constituent le gage de pérennité de notre démocratie.

Le gouvernement déplore les insuffisances et difficultés constatées çà et là et qui ont été sources de frustrations pour de nombreux citoyens.

Il souhaite que l'ensemble de la classe politique s'engage résolument aux côtés de la CENI pour corriger les imperfections constatées et assurer aux prochains scrutins (à savoir le 2^e tour des législatives le 27 avril 1997, les 1^{er} et 2^e tours des élections présidentielles les 4 et 18 mai 1997 et les élections municipales du 1^{er} juin 1997) des conditions de déroulement en conformité avec les ambitions de notre démocratie.

Le gouvernement tient à réaffirmer son attachement à l'Etat de droit et sa foi en des solutions qui font appel aux voies de recours prévues par la Constitution et les lois. Comme par le passé, il respectera toute décision qui pourrait résulter d'une saisine de la Cour constitutionnelle.

Encore une fois, le gouvernement sait compter sur la sagesse et le sens du dialogue de notre peuple pour surmonter les difficultés conjoncturelles et poursuivre la construction de notre pays dans la liberté et la démocratie.